

Denis MALEM

***Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de l'Ordre des Experts Comptables de PARIS
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS***

**CITOYENNETE
JEUNESSE**

Association Loi 1901

145, rue Noisy-le-Sec

93260 LES LILAS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

17, rue de La Paix 75002 PARIS - TEL : 01 44 82 66 66 - FAX : 01 44 82 66 69

SIRET : 384 163 663 00089 - NAF : 6920Z

**CITOYENNETE
JEUNESSE**

Association Loi 1901

145, rue Noisy-le-Sec

93260 LES LILAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

A l'attention des membres de l'Association,

I – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ***CITOYENNETE JEUNESSE*** relatifs à l'exercice clos le ***31 décembre 2025***, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

J'ai effectué des contrôles approfondis sur la correcte affectation des subventions reçues par l'association au regard de leur objet défini dans le cadre des conventions annuelles ou pluriannuelles avec les organismes concernés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

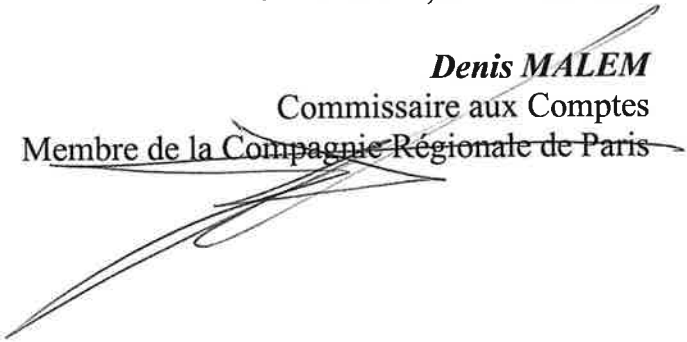
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 20 mai 2026

Denis MALEM

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



CITOYENNETE JEUNESSE

**145 RUE NOISY LE SEC
93260 LES LILAS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Bilan association suivant les dispositions du Plan Comptable Général	1
ACTIF	1
ACTIF IMMOBILISE	1
Immobilisations incorporelles	1
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations financières (2)	1
ACTIF IMMOBILISE	1
Stocks en cours	1
Autres créances (3)	1
PASSIF	3
Fonds associatifs et réserves	3
Fonds propres	3
Autres fonds associatifs	3
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	3
Provisions pour risques et charges	3
Fonds dédiés	3
Emprunts et dettes (1)	3
Engagements reçus	4
Engagements donnés	4
Compte de résultat association ANC2022-06	5
PRODUITS D'EXPLOITATION	5
CHARGES D'EXPLOITATION	5
PRODUITS FINANCIERS	5
CHARGES FINANCIERES	5
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6
Annexe	7
Annexe association	7
PREAMBULE	7
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
METHODE GENERALE	7
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION	8
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14

Bilan association suivant les dispositions du Plan Comptable Général

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Droits et valeurs similaires	51 653	51 653		2 400	- 2 400
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 413	17 079	334	1 136	- 802
Autres immobilisations corporelles	75 020	72 690	2 330	4 235	- 1 905
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 848		3 848	3 848	
TOTAL (I)	147 934	141 422	6 512	11 619	- 5 107
ACTIF IMMOBILISE					
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	6 250		6 250		6 250
Autres créances (3)					
. Fournisseurs débiteurs	542		542	102	440
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	44 865		44 865	63 844	- 18 979
Valeurs mobilières de placement	102 236		102 236	102 236	
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	504 105		504 105	425 464	78 641
Charges constatées d'avance				544	- 544
TOTAL (II)	657 998		657 998	592 190	65 808
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	805 932	141 422	664 510	603 809	60 701

(1) Dont droit au bail	
(2) Dont à moins d'un an (brut)	
(3) Dont à plus d'un an (brut)	

Bilan association suivant les dispositions du Plan Comptable Général(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise			
. Réserves			
. Report à nouveau	191 866	204 958	- 13 092
. Résultat de l'exercice	38 156	-13 092	51 248
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	230 022	191 866	38 156
PROVISIONS ET FONDS DEDIES			
Provisions pour risques et charges			
. Provisions pour risques	86 322	72 868	13 454
. Provisions pour charges			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	153 333	165 333	- 12 000
. Sur autres ressources			
TOTAL (II)	153 333	165 333	- 12 000
Emprunts et dettes (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 039	42 472	35 567
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes en assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	72 394	76 871	- 4 477
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	44 400	54 400	- 10 000
TOTAL (III)	194 833	173 742	21 091

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	664 510	603 809	60 701
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	15 873	4 712	11 161	236,86
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	996 130	1 035 387	- 39 257	-3,79
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		60 659	- 60 659	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	165 333	179 433	- 14 100	-7,86
Autres produits	3 856	5	3 851	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 181 192	1 280 195	- 99 003	-7,73
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	357 757	384 347	- 26 590	-6,92
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	26 437	29 671	- 3 234	-10,90
Salaires et traitements	423 806	485 357	- 61 551	-12,68
Cotisations sociales	168 568	186 165	- 17 597	-9,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 107	9 313	- 4 206	-45,16
Dotations aux provisions	13 454	13 531	- 77	-0,57
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	153 333	165 333	- 12 000	-7,26
Autres charges	3	3		N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 148 465	1 273 717	- 125 252	-9,83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	32 727	6 478	26 249	405,20
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	5 430	6 565	- 1 135	-17,29
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	5 430	6 565	- 1 135	-17,29
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	5 430	6 565	- 1 135	-17,29
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	38 156	13 042	25 114	192,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 165	- 5 165	-100
Total des produits exceptionnels (V)		5 165	- 5 165	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		30 305	- 30 305	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		30 305	- 30 305	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-25 140	25 140	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)		994	- 994	-100
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 186 621	1 291 925	- 105 304	-8,15
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 148 465	1 305 017	- 156 552	-12,00
EXCEDENT OU DEFICIT	38 156	-13 092	51 248	391,45
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexe

Annexe association

PREAMBULE

Créée en 1989 à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, Citoyenneté jeunesse développe son expertise éducative sur le territoire de la Seine-Saint-Denis principalement et plus largement en Ile-de-France. L'association s'attache à véhiculer les valeurs de citoyenneté, liberté, égalité et fraternité au sein des projets qu'elle porte.

L'association intervient au sein de l'Ecole (primaire, collèges, lycées). Elle s'engage au côté des enseignants pour inciter les élèves à s'approprier ici et maintenant les outils de compréhension du monde qui sont mis à leur disposition.

Ses projets articulent la transmission des savoirs et des connaissances à des temps de réflexion, d'échange et d'expérimentation sensible, grâce à 3 axes : l'éducation artistique et culturelle, l'éducation aux médias et à l'information et le débat citoyen.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 664 150 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 38 156 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- le passage de 10 à 9 salariées/ETP en 2025 suite au départ d'une salariée (rupture conventionnelle) non remplacée le 31/12/2024.
- le déménagement des bureaux de l'association fin 2024 qui a une incidence budgétaire à partir de l'exercice 2025
- la baisse de la subvention de fonctionnement du Département de la Seine-Saint-Denis en 2025 (la subvention s'élevait à 750 000 €, montant stable de 2018 à 2024 puis a été réduite de 25 000€ en 2025, passant ainsi à 725 000 €).

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation s'est traduit dans les comptes par le reclassement :

-des « charges constatées d'avance » en autres créances pour 4865.€ ;

A l'exception de ce changement de présentation, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition .

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement .

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Indemnités de fin de carrière :

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 86 322 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire moyen des 3 derniers mois ou 12 derniers mois
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- le taux moyen des charges sociales : 50%

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	51 653			51 653
Immobilisations corporelles	92 434			92 434
Immobilisations financières	3 848			3 848
TOTAL	147 934			147 934

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	49 253	2 400		51 653
TOTAL I	49 253	2 400		51 653
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	33 754	946		34 700
Matériel de transport	17 335			17 335
Matériel de bureau et informatique	33 862	1 762		35 624
Emballage récupérables et divers	2 110			2 110
TOTAL II	87 061	2 708		89 769
TOTAL GENERAL (I+II)	136 314	5 108		141 422

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	6 250	6 250	
Autres créances	40 542	40 542	
Charges constatées d'avance	4 865	4 865	
TOTAL	51 657	51 657	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	40 000
Autres produits à recevoir	
TOTAL	40 000

Solde subvention Région Ile de France :40 000 €

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Report à nouveau	204 958	-13 092			191 866
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 092	13 092	38 156		38 156
Dont générosité du public					
Situation nette	191 866		38 156		230 022
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	191 866		38 156		230 022
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés**A / Fonds dédiés 2025 sur activité**

En 2025, 153 333 euros sont inscrits en fonds dédiés en lien avec l'activité de l'association.
Cette somme se décompose comme suit :

1. Pour les parcours la Culture et l'Art au Collège et Agora en Seine-Saint-Denis

Afin de mener des parcours culturels et artistiques et des projets d'éducation aux médias dans les collèges de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'appel à projets la Culture et l'Art au Collège (projets CAC et Agora) 2025/26, l'association a reçu une subvention du Conseil départemental (CD93) d'un montant de :

- 4000*26 = 104 000 € pour les parcours CAC
- 4000*12 = 48 000 € pour les parcours AGORA

Soit un total de 152 000 € pour mener les 38 projets validés dans le cadre d'un appel à projets.

Dans la lignée de ce qui avait été fait pour l'année 2024, nous avons maintenu la même méthode de calcul de fonds dédiés CAC/AGORA pour 2025, à savoir une estimation des dépenses au prorata temporis :

- octobre à décembre 2025 (3 mois sur 9 de la période scolaire pendant laquelle se déroulent les projets) = un tiers de la subvention dépensé en 2025
- janvier à juin 2026 (6 mois sur 9) = deux tiers dépensés en 2026.

Par conséquent, sur les 152 000 € de subvention d'activité allouée pour les parcours CAC et Agora à réaliser sur l'année scolaire 2025/26, deux tiers de cette somme sont alloués aux fonds dédiés correspondant aux dépenses qui seront effectuées en 2026.

Soit :

○ **F1 = 152 000 € - 50 667 € = 101 333 €**

2. Pour les projets « résidences de journalistes »

Afin de mener 3 projets de résidences de journalistes dans 3 collèges du département, l'association Citoyenneté jeunesse a reçu une subvention de 36 000 euros. Au premier trimestre de l'année scolaire 2025/26, appliquant la même méthode mentionnée ci-dessus que pour les parcours CAC/AGORA, deux tiers de la subvention RDJ est allouée aux fonds dédiés.

Soit :

○ **F2 = 36 000 € - 12 000 € = 24 000 €**

3. Pour le projet Aide sociale à l'enfance

Afin de réaliser un parcours sur l'année scolaire 2025/2026 avec les mineurs non accompagnés pris en charge par la CAMNA (Cellule d'accompagnement des mineurs non accompagnés) de Bobigny, en lien avec l'Aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis, l'association a reçu pour cela une subvention de 14 000 euros du Département. Au premier trimestre de l'année scolaire 2025/26, appliquant la même méthode mentionnée ci-dessus que pour les parcours CAC/AGORA et résidences RDJ, deux tiers de la subvention ASE est allouée aux fonds dédiés.

Soit :

$$F3 = 14\,000\,€ - 4\,667\,€ = 9\,333\,€$$

4. Pour le projet Art et inclusion en IME (Institut médico-éducatif)

Afin de réaliser un parcours sur l'année scolaire 2025/2026 avec les enfants en situation de handicap pris en charge par l'Institut médico-éducatif d'Epinay-sur-Seine, l'association a reçu une subvention de 6 000 euros du Département. Le projet n'a pas été entamé en 2025 et ne commencera qu'en 2026. Par conséquent, l'entièreté de la subvention est allouée en fonds dédiés.

Soit :

$$F4 = 6\,000\,€ \text{ (100\% de la subvention)}$$

5. Pour le projet de sensibilisation à l'écriture scénaristique (CNC)

Afin de réaliser des ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique auprès de classes de collèges et de lycées sur l'année scolaire 2025/2026, l'association a reçu une subvention de 10 000 euros du CNC. Ces parcours d'ateliers n'ont pas été entamés en 2025 et ne commenceront qu'en 2026. Par conséquent, l'entièreté de la subvention est allouée en fonds dédiés

Soit :

$$F5 = 10\,000\,€ \text{ (100\% de la subvention)}$$

6. Pour le parcours d'éducation aux médias en école primaire de la Cité éducative de Romainville :

Afin de réaliser un parcours d'ateliers d'éducation aux médias et à l'information sur l'année scolaire 2025/2026 avec les enfants d'une école primaire de Romainville, l'association a reçu une subvention de 4 000 euros de la Cité éducative de Romainville. Au premier trimestre de l'année scolaire 2025/26, appliquant la même méthode mentionnée ci-dessus que pour les parcours CAC/AGORA, résidences RDJ et projet CAMNA / ASE, deux tiers de la subvention est allouée aux fonds dédiés.

Soit :

$$F6 = 4\,000\,€ - 2\,667\,€ = 1\,333\,€$$

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Utilisations :		A la clôture
		Reports	Montant global	:
				Montant global
CD93 CAC	109 333		109 333	101 333
CD93 Résidence	24 000		24 000	24 000
CAMNA	19 000		19 000	9 333
RDJ				
IME	13 000		13 000	6 000
CNC				10 000
CITE EDUCATIVE				2 667
TOTAL	165 333	0	165 333	153 333

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour retraite	72 868	13 454		86 322
TOTAL (II)	72 868	13 454		86 322
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		13 454		
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	78 039	78 039		
Dettes fiscales et sociales	72 394	72 394		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	44 400	44 400		
TOTAL	194 833	194 833		

Produits constatés d'avance : subvention Région Ile de France et prestation Ville Aulnay

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	38 560
Dettes fiscales et sociales	34 900
Autres dettes	
TOTAL	73 460

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Département Seine St Denis	Fonctionnement	725 000	725 000			
Département Seine St Denis	AGORA	48 000	48 000			
Département Seine St Denis	IME	6 000	6 000			
Etat	pass culture	2 500	2 500			
Département Seine St Denis	cite educative	4 000	4 000			
CNC	projet	10 000	10 000			
Département Seine St Denis	CAC	104 000	104 000			
Département Seine St Denis	ase camna	14 000	14 000			
Département Seine St Denis	rdj	36 000	36 000			
Région Ile de France	lycees	40 000	46 630	40 000		46 630
TOTAL		989 500	996 130	40 000		46 630

Annexe association (suite)

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 86 631 €.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4920 €

CITOYENNETE JEUNESSE

Association Loi 1901

145, rue Noisy-le-Sec

93660 LES LILAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Etabli en application de l'Article L 225-40 du Code de Commerce

Association CITOYENNETE JEUNESSE
Exercice du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

MM. les Membres de l'Association,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je me dois de vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'Article L 225-38 du Code de Commerce.

PARIS, le 20 mai 2026

Denis MALEM
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.